

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Apportez votre soutien à la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.

**1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt**

Cette souscription est soutenue par la Mairie de Trèves.

**Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien financier.**

**Les dons en ligne sont possibles et recommandés**  
sur le site internet sécurisé :

[www.fondation-patrimoine.org/48991](http://www.fondation-patrimoine.org/48991)

- en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone :



**Contacts**      [Adressez vos chèques à :](#)



**Fondation du patrimoine Languedoc-Roussillon**

2 bis rue Jules Ferry

**34000 MONTPELLIER**

Tél. : 33 (0) 4 67 92 58 65

E-Mail : [fdplanguedoc@wanadoo.fr](mailto:fdplanguedoc@wanadoo.fr)



**Mairie de Trèves**

Carrefour Saint-Blaise

**30750 TREVES**

Tél. : +33 4 67 82 72 90

E-Mail : [mairie.treves@wanadoo.fr](mailto:mairie.treves@wanadoo.fr)

# SOUSCRIPTION

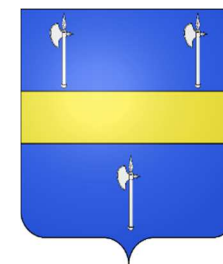
## Faites un don !

[www.fondation-patrimoine.org/48991](http://www.fondation-patrimoine.org/48991)



# PONT VIEUX

## TREVES



Mairie de Trèves



## Pont vieux de Trèves

Trèves est situé au cœur des gorges du Trévezel, au pied du Causse Bégon et du Causse Noir. Ses origines sont fort anciennes comme en témoignent le vieux pont, les ruelles médiévales, l'église romane...

Son existence a été longtemps liée à la mine de plomb-zinc de Villemagne, exploitée avant la Seconde Guerre mondiale par une société britannique, et qui a périclité dans les années 60-70.

On trouve sur cette commune les ruines d'un château connu sous le nom de Saint-Firmin et une grotte également appelée Saint-Firmin.

Sur la route de la laine qui reliait Meyrueis à Lodève, le village bénéficia, sous le roi Charles V, du droit de circuler et de commercer librement, ce qui contribua à son développement économique autour du bois et de l'industrie du chanvre.



Le pont vieux (dit romain), inscrit aux monuments historiques par arrêté du 12 janvier 1931, a été bâti à l'emplacement de l'ancien gué. Datant de la construction de l'ancienne voie romaine, le pont dit "romain" permettait de franchir le Trévezel. Un octroi fut instauré à la sortie du pont pour entrer dans le village. On remarquera aussi une croix du 17<sup>ème</sup> siècle qui surmonte le parapet.



Actuellement, le pont présente une dégradation des jointures due au temps, aux infiltrations d'eau et aux racines de lierre qui s'incrument entre les pierres et qui les descellent. L'état des parapets devient aussi inquiétant suite à la dégradation de la chaux.

En s'associant avec la Fondation du patrimoine, la municipalité veut agir afin d'arrêter cette dégradation. Nous sommes tous concernés ; habitants, amoureux du coin, passionnés de patrimoine, et nous devons tous agir pour conserver cet héritage afin de le transmettre aux générations futures.



### Montant et nature des travaux

Les travaux concernent la restauration du pont, ses maçonneries et son revêtement de chaussée en dehors du traitement des voies d'accès sud et au nord du pont.

Le coût total estimé des travaux labellisés est de 156 090.00 € HT.

## BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de ..... euros pour aider à la restauration du « Pont vieux de Trèves » et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Le montant de mon don est de 50 € 80 € 100 €  
150 € autre montant €

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :  
 de l'Impôt sur le Revenu **OU**  de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune **OU**  de l'Impôt sur les Sociétés

Libellez votre chèque à l'ordre de :  
**Fondation du patrimoine – Pont vieux de Trèves**

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction de :  
- l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt,

- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 € Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

Email :

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par courrier

➔ Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Pont vieux de Trèves ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

➔ Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.

Par internet

➔ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : [www.fondation-patrimoine.org/48991](http://www.fondation-patrimoine.org/48991)

➔ Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.